

[Text]

many collective agreements. Is this completely outside of that and on a voluntary basis?

Mr. Andre: That is right.

Senator Bolduc: This does not interfere and put legal or illegal intricacies around the collective agreement?

Mr. Andre: Not at all, senator.

Senator Cools: In his opening statement the minister said that this is not privatization, but it very clearly is. Could you explain that? I am not quarrelling with what you are doing. I just wonder why you are giving it a different name.

Mr. Andre: Privatization has meant that you sell off control, control is transferred from Her Majesty in Right of Canada to the private sector. We are not doing that. Her Majesty remains totally in control, so it is not privatization.

The reason I raised it at all was that some of the critics said, "Ah, creeping privatization". If and when we get around to privatizing, it will not creep up, we will declare it. Polls show that 75 per cent of the population would like us to do that, but we are not doing it. That is not on the table, it is not under consideration at this point. This is not privatization. It is simply an employee stock savings plan.

Senator Cools: I fail to follow. You are saying that the employees are not in the private sector. To my mind it is almost a moot point, but when Air Canada was initially privatized —

Senator DeWare: Profit sharing.

Senator Cools: This has been going on for a while. When Air Canada was sold off, the bill had a rather charming little name. Was it not called the Air Canada Public Participation Act? It was framed in a very euphemistic way. It is a privatization of 10 per cent. That is what it is.

Mr. Andre: No, it is not. Canada Post is an agent of Her Majesty. It is a different Crown corporation in that sense. It is an employee stock savings plan. I do not know what else I can say about it. It just is not privatization.

Senator Cools: It does not matter how you transfer. You are transferring part ownership.

Mr. Andre: We are giving employees participation in the profits of the corporation.

Senator Cools: Yes, you are, but you are doing it by means of selling and buying stock.

Mr. Andre: Obviously "privatization" means different things to you and to me. I will accept that what privatization means to you applies in this case and, therefore, it is

[Traduction]

plutôt plusieurs conventions collectives. Ce régime est-il complètement à part et tout à fait facultatif?

M. Andre: C'est juste.

Le sénateur Bolduc: Cela n'entrave pas la convention collective et n'y introduit pas de complications légales ou illégales?

M. Andre: Pas du tout, sénateur.

Le sénateur Cools: Dans sa déclaration, le ministre a dit qu'il ne s'agissait pas d'une privatisation, mais c'en est manifestement une. Pouvez-vous m'expliquer cela? Je ne m'oppose pas à ce que vous faites. Je me demande simplement pourquoi vous donnez à l'opération un nom différent.

M. Andre: Privatiser signifie vendre le contrôle, le contrôle est alors transféré de Sa Majesté du chef du Canada au secteur privé. Ce n'est pas ce que nous faisons. Sa Majesté garde totalement le contrôle et il ne s'agit donc pas de privatisation.

J'ai soulevé la question parce que certains des critiques ont dit, «Ah, une privatisation insidieuse». Si nous décidons un jour de privatiser, ce ne sera pas insidieux, ce sera déclaré. Les sondages montrent que 75 p. 100 de la population serait favorable à cela, mais ce n'est pas ce que nous faisons. Ce n'est pas à l'ordre du jour et la question n'est pas à l'étude pour l'instant. Il ne s'agit pas de privatisation. C'est simplement un régime d'épargne-actions pour les employés.

Le sénateur Cools: Je ne vous suis pas. Vous dites que les employés ne sont pas dans le secteur privé. D'après moi c'est presque un sujet à débattre, mais lorsque Air Canada a été privatisée au départ...

Le sénateur DeWare: Le partage des bénéfices.

Le sénateur Cools: Cela dure depuis un certain temps. Lorsque Air Canada a été vendue, le projet de loi avait un nom tout à fait charmant. N'était-il pas intitulé la Loi sur la participation publique à Air Canada? C'était un très bel euphémisme. C'est une privatisation de 10 p. 100. C'est de cela qu'il s'agit.

M. Andre: Non. La Société canadienne des postes est un agent de Sa Majesté. C'est une société d'État différente en ce sens. Il s'agit d'un régime d'épargne-actions pour les employés. Je ne vois pas ce que je peux dire de plus. Il ne s'agit pas du tout de privatisation.

Le sénateur Cools: Peu importe la façon dont se fait le transfert. Vous transférez une partie de la propriété.

M. Andre: Nous permettons aux employés de participer aux bénéfices de la Société.

Le sénateur Cools: Oui, mais vous le faites par le biais de l'achat et de la vente d'actions.

M. Andre: Manifestement, nous n'interprétons pas le mot «privatisation» de la même façon. J'admets que ce que vous entendez par privatisation s'applique dans ce cas et c'est donc